

Décision

Générale

colonial

Décision n° 419 07/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de deux cent quatre-vingt-dix mille francs métropolitains (290.000 F.M.) est accordée à l'Association pour le Développement des Œuvres Coloniales (A.D.O.S.C.), 11, rue Tronchet Paris (7e) au titre de contribution au programme d'action sociale dans la Métropole, pour l'année 1953. La dépense visée à l'article 1e est imputable à l'article 12, paragraphe 1er, du chapitre XXXI (section XV) du budget de fonctionnement du service local, pour l'exercice 1953.